

aujourd'hui, pour les éditeurs, comme si elles n'étaient pas. Nous ne parlons point ici, on le comprend assez, des scholies, dont le témoignage est toujours si précieux, tant par les variantes dont elles font mention expresse, que par celles qui sont conservées dans leurs lemmes, ou qu'elles nous révèlent en les interprétant. Il ne s'agit pas davantage des lexicographes comme Hésychius, Photius ou Suidas, dont les gloses paraissent souvent empruntées à des manuscrits différents de ceux qui nous sont parvenus; encore moins, des citations de Sophocle qu'on rencontre çà et là chez des auteurs plus voisins de l'âge classique. Ce sont là autant de sources plus ou moins pures, sans doute, mais auxquelles la critique de nos jours attache à bon droit d'autant plus de prix, qu'elle a dû renoncer à faire usage d'un grand nombre de celles où elle puisait autrefois.

Ces sources justement délaissées sont les manuscrits secondaires, les *apographa* ou copies. Il est clair que la reproduction, quelque exacte ou quelque intelligente qu'elle puisse être, d'un manuscrit actuellement existant, ne saurait avoir aucune valeur aux yeux de la critique. Là, tout ce qui diffère de l'original ne saurait être qu'une faute d'où il n'y a rien à tirer, ou une conjecture, qui ne doit pas être repoussée *a priori*, si le contexte s'en accommode, mais qu'aucune autorité ne recommande au choix de l'éditeur¹. Cependant les copies ont fourni de nombreux éléments aux anciennes éditions; et l'autorité de mauvais aloi que les vulgates, c'est-à-dire les textes traditionnels, ont conservée dans quelques pays, parmi lesquels il faut bien nommer la France, n'est qu'un héritage de la prétendue autorité des copies.

Que les vraies sources du texte de Sophocle sont plus rares

1. Ceci pourtant demande un éclaircissement, ou, si l'on veut, une rectification. Pour prendre un exemple dans notre sujet même, le manuscrit de Sophocle dit *Laurentianus B* (XXXI, 10 de la bibliothèque Laurentienne) est regardé universellement comme une copie du *Laurentianus A*. Mais le copiste du XIV^e siècle à qui

nous le devons a pu lire distinctement, sur l'exemplaire qu'il transcrivait, des caractères dont le déchiffrement est aujourd'hui plus difficile. Le témoignage de la copie peut donc servir en certains cas à éclairer, ou même à suppléer celui de l'original. Nous ne faisons que reproduire ici un jugement de M. Dindorf.